

Image not found or type unknown



Mise sous tutelle d'un majeur

Par **franchepre**, le **05/07/2015** à **17:13**

Bonjour,

Mon beau frère de 92 ans et très diminué physiquement et mentalement refuse de me communiquer ses coordonnées bancaires et son patrimoine en vue de son inscription dans une maison médicalisée. Puis je demander sa mise sous tutelle d'office et quelles sont les démarches sachant qu'en ce moment il est hospitalisé.

Je vous remercie.